Image not found or type unknown

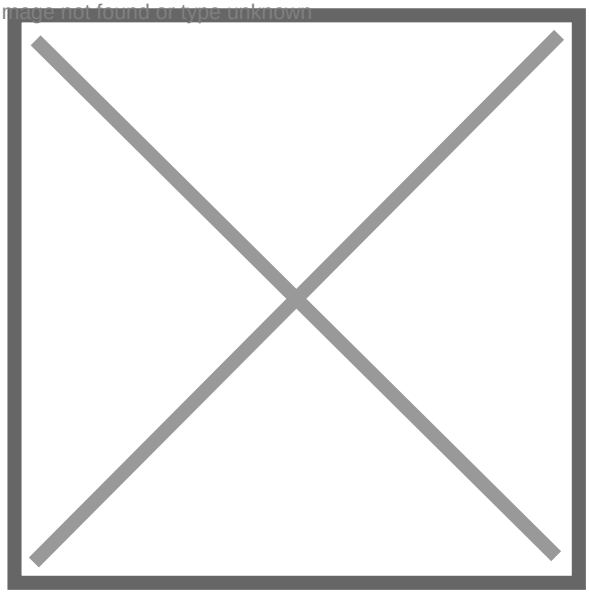

Prise de conges de mon collegue à temps partiel

Par **gasier**, le **21/06/2011** à **22:33**

Bonjour,

la situation: je suis employé en tant que cadre chez un equipementier automobile (convention metallurgie).

Nous sommes 2 dans mon service à faire le même travail dans le service.
Mon collègue est à 60% (travail lundi-mardi-mercredi), et moi à 100%.

Le problème vient de sa possibilité de profiter du système lors de la prise des congès payés. En effet, ma société ne fait pas respecter les conditions de prises de congès des personnes à temps partiel. Fin Mars, alors qu'il devait liquider 3,5 jours de CP, il est venu travailler le lundi de la premiere semaine et posé le mardi et mercredi en CP (on ne lui a enlever que 2 CP alors que normalement cà aurait dû etre 4 CP). Ensuite, en semaine 2, il a travaillé lundi et mardi matin et à poser 1 jour et demi restant.

Ceci n'est qu'un exemple récent (il a déjà eu des faveurs du meme style sur des CP précédents) , mais je me sens laisé par rapport à mon collègue par ce régime laxiste. A ce rythme, il peut poser près de 8 semaines de congès par an (à raison de 3 jours par semaine) sans etre inquiéter. Aujourdh'ui, je souhaite être indemniser par le régime de faveur que ma société lui a accordé.

Que faire?

Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés